



INSTRUCTIONS POUR L'ANIMATEUR DE LA CAUSERIE

Ici on présente UNIQUEMENT les renseignements de base. Assurez-vous de personnaliser votre causerie pour votre exploitation et votre établissement.

- ✓ Imprimez des copies de cette feuille pour vous et pour chaque participant.
- ✓ Menez une discussion avec vos travailleurs sur le matériel dans cette feuille à un lieu approprié au sujet. Assurez-vous de donner des exemples concrets dans la mesure du possible.
- ✓ Accueillez les questions.
- ✓ Terminez avec une révision courte des points principaux ou un résumé basé sur la discussion.
- ✓ Remplissez la feuille avec le nom de l'exploitation, le lieu et la date. Faites signer la feuille par chaque travailleur pour confirmer sa présence.
- ✓ Classez votre feuille dans vos dossiers de formation des travailleurs pour documenter l'événement de formation.

COMMANDITÉ PAR :



ACTIVITÉ DE TRAVAIL

Il y a plusieurs tâches agricoles qui nécessitent le travail en solitaire comme l'opération de l'équipement au champ. Cependant, il y a des mesures préventives que nous pouvons prendre pour réduire le risque quand on travaille en solitaire.

CONTEXTE

Les dangers du travail en solitaire sont plus vastes que vous ne croyez. Vous pouvez vous blesser, subir une urgence médicale, rencontrer une panne mécanique, être heurté(e) par quelque chose ou subir des conditions défavorables. Un risque majeur du travail en solitaire est le délai entre la survenance d'un incident et l'arrivée des secours.

Points clés

NOUS AVONS DES PRATIQUES NORMALES D'EXPLOITATION INTÉGRÉES POUR LA SÉCURITÉ POUR LE TRAVAIL EN SOLITAIRE DANS NOTRE FERME. Si vous ne vous en souvenez pas, faites-en une révision – Vous pouvez les trouver :

La stratégie de prévention la plus importante est le contrôle des dangers liés au travail.

Les stratégies suivantes sont essentielles au contrôle des dangers et à la réduction des risques liés au travail en solitaire :

PROCÉDURES DE TRAVAIL SÉCURITAIRES

Il est essentiel d'avoir des procédures de travail sécuritaires formelles pour les tâches dangereuses. C'est notre responsabilité de développer et de vous parler des Pratiques normales d'exploitation intégrées pour la sécurité, et c'est votre responsabilité de les comprendre et les respecter.

SÉCURITÉ DE L'ÉQUIPEMENT

C'est notre responsabilité d'assurer que vous utilisez l'équipement comme prévu et selon les spécifications du fabricant. C'est votre responsabilité de suivre nos directives. Une vérification préopérationnelle de tout l'équipement et toute la machinerie doit être effectuée avant l'opération pour vérifier la présence de dangers.

ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES

En plus d'équipements et de machines appropriés, le matériel de premiers soins et d'urgence approprié est fourni. Veuillez vous assurer de connaître l'emplacement de tout le matériel d'urgence et de premiers soins. Si vous remarquez de l'équipement ou du matériel usé ou qui manque veuillez aviser un superviseur.

PLAN POUR LE TRAVAIL EN SOLITAIRE

Si vous travaillez en solitaire dans un endroit éloigné, comme au champ, vous devez en aviser quelqu'un avant de partir et établir une heure convenue de vérification de la situation et établir ce qui se passera en cas d'aucun contact.

ATTENTION :

Il est essentiel que les propriétaires et exploitants d'une ferme évaluent leurs fermes pour prendre des mesures préventives qui éliminent ou minimisent les risques quand leurs employés travaillent en solitaire.

PROCÉDURES D'URGENCE / CONTACTS

En cas d'incident ou de blessure, appelez le 911 ou les services d'urgence locaux, ensuite avisez-moi ou votre superviseur.

AUTRES RESSOURCES

Travail en isolement – Généralités, du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, disponible à <http://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/workingalone.html>.

Les conseils de sécurité suivants peuvent éviter les incidents de travail en solitaire et minimiser les dommages si un incident se produit :

- Ne travaillez pas en solitaire sans les moyens de communiquer – téléphones cellulaires, téléavertisseurs et appareils radio bidirectionnels.
- Communiquez de façon régulière quand vous êtes seul(e) au champ.
- Sachez qui vous aidera si quelque chose va mal.
- Laissez les tâches dures ou dangereuses pour les accomplir quand de l'aide est disponible.
- Les incidents peuvent aussi survenir lors du travail à faible risque, donc vous devez avoir un horaire de communication peu importe le type de travail quand vous travaillez en solitaire.

Il y a certaines tâches que vous ne devez pas tenter en solitaire. Elles comprennent :

- l'accès aux espaces clos
- le travail depuis une hauteur
- le travail sous les véhicules
- le travail étroit avec le bétail

Donnez d'autres exemples de travail qu'on ne doit pas effectuer en solitaire.

1. _____

2. _____

3. _____

COMMENTAIRES / SUGGESTIONS

Nom de l'exploitation _____

Lieu _____

Animateur de la réunion _____

Date _____

PARTICIPANTS À LA CAUSERIE SÉCURITÉ

Nom en lettres moulées _____

Signature _____

Nom en lettres moulées _____

Signature _____

Nom en lettres moulées _____

Signature _____

Nom en lettres moulées _____

Signature _____



SécuriFermeCanada
CanadaFarmSafe

Cet outil de producteur a été élaboré par l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA). L'animation de Causeries sécurité ou réunions de sécurité de façon régulière est un élément de l'établissement d'un plan exhaustif de sécurité agricole tel que décrit dans le Plan de SécuriFerme Canada, l'outil de gestion des risques opérationnels de l'ACSA pour la santé et sécurité à la ferme. Pour télécharger la version de base du Plan de SécuriFerme Canada, visitez www.casa-acsa.ca/fr/PlanSecuriFermeCanada, ou contactez le bureau de l'ACSA pour en savoir plus au 1-877-452-2272.

Cette Causerie sécurité a été financée par la société commanditaire exclusive Pioneer Hi-Bred Limited. L'ACSA est financée en partie par Cultivons l'avenir 2, une initiative fédérale, provinciale et territoriale, et reçoit un soutien supplémentaire des secteurs agricole et des entreprises.